

Liste des frais en cas de non-respect des règlements

Afin de garantir une expérience agréable pour tous, des frais pourraient être facturés en cas de non-respect des règlements.

1. Frais de nettoyage

Merci de garder votre site propre en tout temps. Avant votre départ:

- Déposez vos déchets, articles recyclables, contenants consignés, compost et déchets dangereux dans les bacs prévus à notre centre de tri, situé à la sortie du parc, près de la guérite.
- Aucun déchet ne doit être laissé sur votre terrain à votre départ.
- Si vous avez besoin de sacs, il nous fera plaisir de vous en fournir durant votre séjour.

Frais en cas de non-respect :

- 50 \$ à 200 \$ si un nettoyage excessif est requis.
 - 50 \$ pour tout ballon d'eau abandonné (ballounes interdites).
 - 50 \$ si des mégots de cigarettes sont retrouvés au sol.
-

2. Frais pour non-respect des règlements généraux

50 \$ par infraction (ex. : bris, non-respect des consignes, utilisation non autorisée des installations, utilisation de feux d'artifice, etc.).

3. Non-respect du couvre-bruit (23h)

À partir de 23h, seuls les campeurs qui ne font aucun bruit dérangeant pour les campeurs avoisinants peuvent rester autour de leur feu.

Processus d'intervention :

1. Premier avertissement : rappel des règlements et consignes de sécurité.
2. Deuxième avertissement : obligation d'éteindre immédiatement le feu.
3. Avis final : en cas de non-collaboration immédiate, une amende de 100 \$ sera appliquée.

4. Expulsion sans remboursement si l'infraction persiste. Si l'expulsion n'est pas possible, une amende de 100 \$ sera facturée à chaque nouvelle intervention.
5. Plainte reçue le lendemain (bruit non constaté par l'agent de sécurité) : expulsion dès le matin, sans remboursement, avec des frais additionnels de 100 \$.

Respecter la tranquillité des lieux, c'est assurer une belle expérience à tous !

4. Frais de départ tardif

Si vous souhaitez prolonger votre séjour, merci de nous en informer.

Frais de 50 \$ pour un départ prolongé jusqu'à 17h, si le site n'est pas réservé par un autre campeur.

Engagement et pré-autorisation

Pour toute réservation de groupe, un formulaire de pré-autorisation et d'engagement devra être signé.

Ce formulaire autorisera la Forêt Ô Cascades à prélever sur une carte de crédit, jusqu'à 72 heures après le départ, des frais de dédommagement en cas d'infraction aux règlements, que ce soit par le signataire ou par le groupe qu'il représente.

Rassurez-vous, aucun frais ne sera prélevé sans avertissement préalable. Nous faisons preuve de tolérance, mais nous veillons à ce que le respect de chacun soit préservé.